



Budget provincial 2021-2022

Faits saillants pour les familles et les OCF

Le ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, a présenté le jeudi 25 mars dernier son troisième budget, le tout premier depuis le début de la pandémie de COVID-19.

La relance économique et la santé y ont pris une place importante, mais plusieurs mesures touchant de près ou de loin les familles et le milieu communautaire sont aussi prévues. Le présent document présente une recension des nouvelles sommes annoncées.

Mesures budgétaires d'intérêt pour les familles et les OCF

Conciliation famille-travail-études

- 116,1 M\$ d'ici 2025-2026 pour accompagner les familles, notamment en améliorant l'**offre de services de garde et la conciliation famille-travail**;
 - 97,4 M\$ sur 5 ans pour stimuler la création de nouvelles places de garde en milieu familial;
 - 9,7 M\$ sur 2 ans (2021-2022 et 2022-2023) pour financer de nouvelles initiatives pour stimuler l'offre de garde à horaire atypique;
 - 3,5 M\$ en 2021-2022 (un an seulement, non récurrent) pour bonifier l'offre d'activités des **haltes-garderies communautaires**;
- 5,5 M\$ sur 2 ans (2021-2022 et 2022-2023) pour favoriser la conciliation famille-travail;
 - 3,1 M\$ pour le Programme de soutien financier en matière de conciliation famille-travail destiné aux milieux de travail;
 - 1,2 M\$ pour les organismes qui assurent, dans un cadre sécuritaire et adapté, des services de surveillance pour des élèves handicapés âgés de 12 à 21 ans qui ne peuvent demeurer seuls à la maison;
 - 1,2 M\$ pour le Programme de soutien financier aux activités favorisant l'exercice de la coparentalité (*plus de détails lors du déjeuner-rencontre du 13 avril*).

Organismes communautaires (*plus de détails lors du déjeuner-rencontre du 13 avril*)

- 27,2 M\$ en 2021-2022 (1 an seulement, non récurrent) pour favoriser le financement des organismes communautaires et l'accès à leurs services;
- 50 M\$ sur 5 ans (10 M\$ par année d'ici 2025-2026) pour bonifier le Programme de soutien aux organismes communautaires.

Logements abordables

- 408,2 M\$ pour le développement de logements abordables;
 - 304,5 M\$ d'ici 2025-2026 pour augmenter l'offre de logements sociaux et abordables, soit :
 - 250 M\$ sur trois ans pour accélérer la réalisation d'environ 5 000 logements sociaux qui n'ont pas encore été livrés;
 - 37,6 M\$ sur quatre ans pour la réalisation de 500 nouveaux logements du programme AccèsLogis;
 - 16,9 M\$ sur cinq ans pour l'attribution de nouveaux suppléments au loyer.
 - 1,6 M\$ afin d'octroyer, pour une période de 12 mois, 200 unités du programme Supplément au loyer d'urgence.

Personnes en situation de vulnérabilité et santé mentale

- 255 M\$ sur 5 ans pour la mise en place de mesures visant notamment à bonifier le soutien offert aux personnes ayant des besoins particuliers et aux personnes vulnérables. Ce montant inclut :
 - 102 M\$ pour **renforcer les activités et services de la trajectoire Mère-enfant** (incluant un meilleur accompagnement des mères adolescentes et de leurs enfants) et permettre aux Québécoises et Québécois d'avoir recours aux ressources dont ils ont besoin pour concevoir un enfant (*plus de détails lors du déjeuner-rencontre du 13 avril*);
 - 50 M\$ (10 M\$ par année jusqu'en 2025-2026) pour le Programme de soutien à la famille de personnes ayant une déficience ou un trouble du spectre de l'autisme;
 - 22,5 M\$ notamment pour augmenter les ressources offertes aux femmes victimes de violence conjugale et 10,5 M\$ sur 5 ans pour poursuivre et améliorer le soutien apporté aux femmes;
- 287,5 M\$ sur 5 ans pour accroître les services en santé mentale, soit :
 - 262,5 M\$ pour rehausser les services en santé mentale;
 - 25 M\$ pour prévenir le suicide.
- 18,5 M\$ sur 5 ans pour soutenir l'achat de produits essentiels pour les prestataires de l'assistance sociale.

Jeunesse

- 252 M\$ sur 5 ans pour renforcer les services pour les jeunes en difficulté :
 - 150 M\$ pour **rehausser l'offre de services de proximité pour les jeunes en difficulté** et 94,5 M\$ pour assurer un milieu de vie sécuritaire aux enfants (*plus de détails lors du déjeuner-rencontre du 13 avril*);
 - 7,5 M\$ pour soutenir l'organisme Tel-jeunes.
- En matière de protection de la jeunesse, un **projet pilote de médiation** de trois ans sera mis sur pied afin de prendre en charge la clientèle parents-enfants, dès l'évaluation et la rétention du signalement, et à impliquer les intervenants de la Direction de la protection de la jeunesse.
- 573,5 M\$ sont prévus afin de soutenir la **réussite scolaire des jeunes**, dont :
 - 170 M\$ d'ici 2022-2023 afin de combler les retards scolaires appréhendés et soutenir la consolidation des apprentissages chez les jeunes du primaire et du secondaire en contexte de crise sanitaire;



- 403,5 M\$ d'ici 2025-2026 pour améliorer le soutien au réseau scolaire, dont :
 - 93 M\$ sur 5 ans pour ajouter des classes spécialisées pour élèves à besoins particuliers;
 - 37 M\$ sur 5 ans pour favoriser la réussite éducative des élèves autochtones et l'égalité des chances;
 - 89,3 M\$ sur 5 ans pour favoriser l'accès à des services de garde en milieu scolaire de qualité;
 - 80 M\$ sur 2 ans (2020-2021 et 2021-2022) pour améliorer l'état des établissements scolaires.
- 60 M\$ sont prévus sur 5 ans pour mieux répondre aux besoins de la communauté étudiante et du personnel, particulièrement en matière de santé mentale.
- 154,6 M\$ en 2021-2022 (1 an seulement, non récurrent) pour alléger le fardeau financier des étudiants en contexte de pandémie, soit :
 - 82,6 M\$ pour l'octroi d'un montant forfaitaire de 100 \$ pour chacune des sessions d'automne 2020 et d'hiver 2021 pour les étudiants de niveau collégial ou universitaire inscrits à temps plein;
 - 72 M\$ pour l'élimination pour un an des intérêts sur les prêts étudiants, soit du 1er avril 2021 au 31 mars 2022, afin d'alléger l'endettement des étudiants.
- 10,3 M\$ supplémentaires d'ici 2023-2024 pour la mise en œuvre du prochain **Plan d'action jeunesse 2021-2024** qui sera dévoilé ce printemps.

Soutien à la formation de la main-d'œuvre, notamment :

- 33,6 M\$ sur 2 ans pour augmenter le nombre d'éducatrices qualifiées en services de garde;
- 4 M\$ (soit 2 M\$ par année en 2021-2022 et 2022-2023) pour bonifier et promouvoir la mesure de formation de la main-d'œuvre pour les organismes communautaires (*plus de détails lors du déjeuner-rencontre du 13 avril*).